PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 3 avril 2023 à 19h30 à la salle communautaire du 85, de la Grand-Rue, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du 90, ch. Vallières, lot 4 247 920.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation pour construire un bâtiment accessoire, soit un garage résidentiel, d'une superficie de 102,6 m^2 et d'une hauteur de 8,33 m, alors que selon l'article 4.5 du *Règlement de zonage nº 90-256* de la Municipalité, la superficie maximale d'un bâtiment accessoire pour des fins résidentielles est de 90 m^2 et la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire pour des fins résidentielles est de 7,5 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 3 avril 2023.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 16 mars 2023.

Étienne Langlois-Dor,
Inspecteur en bâtiment et en environnement et greffier-trésorier adjoint